

DOSSIER DE PRESSE

L'ÉCOLE POUR TOUS ET TOUTES

L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger

LE MOT DU DIRECTEUR



L'éducation pour tous et toutes est un droit fondamental. L'enjeu pour les institutions et les établissements est de remplir cette mission pédagogique et d'**offrir à tous les élèves une éducation de qualité adaptée à leurs besoins.** C'est le sens de la politique de l'école inclusive portée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports axée notamment sur une meilleure formation des personnels, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une collaboration rapprochée avec le secteur médico-social.

C'est également un **engagement fort porté par l'enseignement français à l'étranger** au sein duquel la diversité des élèves et des parcours est par essence renforcée, le réseau étant implanté dans 138 pays et les établissements accueillant des élèves de toutes nationalités.

Ainsi, dans la continuité du travail mené par mon prédécesseur, Christophe Bouchard, à l'origine de la création de l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) en 2016, **j'ai souhaité que les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger se dotent d'une politique pédagogique et éducative plus inclusive.**

L'OBEP est animé par l'AEFE et la Mission laïque française. Il mène un travail d'analyse des besoins, de recensement des initiatives, ainsi que de développement de politiques et d'outils adaptés au réseau. **L'inclusion scolaire est ainsi devenue un axe prioritaire de l'éducation française à l'étranger, que l'AEFE s'attache à mettre en œuvre avec volontarisme.** Notre conviction est que la capacité des établissements à accueillir la différence doit s'affirmer comme un **marqueur essentiel de l'excellence pédagogique de ce réseau.** Cette conviction a guidé l'évolution des techniques pédagogiques mais également des changements culturels et structurels dans les modes de gouvernance, de gestion et de coopération au sein des établissements. Cette ouverture et cette agilité permettent à chaque enfant de trouver sa place dans les écoles et les lycées.

Peu à peu, le regard posé sur le handicap, la grande difficulté scolaire, ou encore le haut potentiel intellectuel, évolue. Les succès réalisés et les défis restant nous incitent à travailler avec d'autant plus de motivation et d'enthousiasme. En 2021, sur demande de notre ministère de tutelle, à l'Agence et avec les membres de l'OBEP, nous avons mené des avancées majeures présentées dans la réunion de l'Observatoire le 18 novembre 2021 et dans ce dossier. Parmi celles-ci, **la prise en charge financière par l'Agence des AESH accompagnant les élèves français du réseau d'enseignement français à l'étranger pour un budget supplémentaire de 1 million d'euro, et la création d'un diplôme universitaire dédié.**

La tâche est complexe et enthousiasmante. **Les enjeux de développement individuels et collectifs sont majeurs, pour les enfants et les familles bien évidemment, mais aussi pour les personnels.** Enfin, la réussite de cette mission est indissociable des objectifs ambitieux de développement et d'attractivité du réseau de l'enseignement français à l'étranger et participe au CAP 2030 défini par le Président de la République.

Olivier Brochet,
Directeur de l'AEFE

L'OBSERVATOIRE POUR LES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Créé en juin 2016 par l'AEFE, en lien avec la Mission laïque française, [l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers \(OBEP\)](#) a plusieurs missions. Il évalue le niveau de maturité du projet d'école inclusive au sein du réseau des établissements français à l'étranger, il analyse les conditions de transposition à l'étranger des attendus de la réglementation de notre service public d'éducation en la matière, enfin, il propose des outils et formule des propositions pour améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et pour diffuser les bonnes pratiques des établissements homologués.

OBJECTIFS

- Assurer une veille sur les évolutions ou réformes du service public national de l'inclusion scolaire ;
- Étudier les modalités possibles d'élargissement et/ou d'ajustement de ces évolutions dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger au service de l'adaptation du parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers, quel que soit l'établissement d'affectation.

MISSIONS

- Documenter et suivre l'évolution de la prise en compte des besoins particuliers des élèves dans les établissements du réseau, identifier les axes prioritaires de progrès, les freins et les leviers, afin de proposer des axes et outils d'amélioration des pratiques ;
- Valoriser et mutualiser les bonnes pratiques repérées au sein des établissements ;
- Soumettre à la direction de l'Agence les préconisations de nature à appuyer la conduite du changement en matière d'inclusion dans le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- Renforcer le dialogue entre les acteurs multiples qui œuvrent pour améliorer les conditions de scolarisation de ces élèves.

COMPOSITION

Émanation du conseil d'administration de l'Agence, **l'Observatoire est présidé par le directeur de l'AEFE ou son représentant. Sa coordination est assurée par l'inspecteur en charge du premier degré et référent école inclusive** à la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, avec l'appui de la responsable des relations avec les élus au sein de la direction de l'Agence.

Les autres membres :

- Le **directeur général de la Mission laïque française** ou son représentant ;
- **Deux députés et deux sénateurs** ;
- La **directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF)** ou son représentant ;
- **Deux inspecteurs ou inspectrices diligentés par l'IGESR** ;
- Une ou un **conseiller de l'assemblée des Français de l'étranger** ;
- Une ou un **représentant de chaque association de parents d'élèves** (FAPEE, FCPE et PEEP) ;
- Une ou un **représentant de chaque association des Français établis hors de France** (UFE et FDM) ;

- des **représentants des organisations syndicales des personnels** (SNES, SNUipp, UNSA, CFDT Hors de France).

FONCTIONNEMENT

L'observatoire se réunit deux ou trois fois par an à l'AEFE et se tient en général le lendemain de chaque conseil d'administration de l'Agence pour permettre la participation des administrateurs concernés sans coût de déplacement supplémentaire. Il peut aussi se réunir en visioconférence si nécessaire. La prochaine réunion de l'OBEP se tiendra le 18 novembre 2021.

En cas de besoin, l'OBEP peut faire appel à des expertises extérieures mobilisables pour traiter certains sujets.

Entre les réunions de l'observatoire, des travaux thématiques peuvent se poursuivre en « groupe de travail ». C'est ainsi que le Qualinclus, le guide de l'AESH et la convention INSHEA/AEFE sur la mise en œuvre d'un diplôme universitaire École inclusive EFE ont été élaborés.

AVANCEES ET PERSPECTIVES ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL 2021

Quatre groupes de travail se sont réunis en 2021 afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger :

- Le groupe de travail « formation à l'inclusion scolaire »
- Le groupe de travail sur les conditions d'exercice, de formation et de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- Le groupe de travail « Qualinclus EFE »
- Le groupe de travail sur les conditions d'intervention des professionnels spécialisés

FAIRE AVANCER L'ECOLE INCLUSIVE PAR LA FORMATION DES PERSONNELS

Les travaux du groupe « **formation à l'inclusion scolaire** » ont mené à la signature d'une [convention de partenariat](#) le 4 avril 2021 par les directeurs de l'AEFE et de l'INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés), visant au **développement des compétences professionnelles des personnels** exerçant dans les établissements d'enseignement français à l'étranger en matière d'éducation inclusive.

Cette convention permet la création d'une [formation diplômante sur l'éducation inclusive dans les établissements français de l'étranger](#), dont la première promotion réunissant une vingtaine de personnels a démarré en octobre 2021 à distance.

➤ ENTRETIEN AVEC LE REFERENT "ECOLE INCLUSIVE" DE L'AEFE :

Alain Trintignac, référent "école inclusive" à l'AEFE, évoque les possibilités qu'ouvre la convention de partenariat signée par l'AEFE et l'INSHEA au printemps 2021.

« On valorise des personnels qui ont manifesté un intérêt pour les questions de l'inclusion scolaire dans leurs pratiques, leurs comportements et leurs postures professionnelles. Ils pourront ainsi se prévaloir d'un diplôme et être identifiés dans leur établissement comme des personnes ressources pour leurs pairs. »

« [...] Quand [un établissement] se préoccupe de pratiques pédagogiques inclusives dans une classe, en matière de vie scolaire, et de pilotage d'établissement, on se professionnalise collectivement. On montre ainsi que l'efficacité pédagogique tient à la capacité de l'établissement à gérer la grande diversité des élèves. »

[Écouter le podcast sur le site aefe.fr](#)

Perspectives : faire évoluer la formation pour élargir le nombre de participants.

UNE MEILLEURE INCLUSION DES ELEVES PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES AESH

Les travaux menés par le **groupe de travail sur les conditions d'exercice, de formation et de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** a permis la création d'un référentiel commun d'activités des accompagnants et l'extension de l'indemnisation des

AESH par l'Etat à toutes les familles françaises ayant un enfant en situation de handicap. Jusqu'alors, l'Agence prenait en charge financièrement les AESH pour les familles françaises boursières exclusivement.

Le dispositif est effectif depuis la rentrée scolaire 2021-2022. C'est une avancée majeure et le résultat d'un travail mené conjointement avec les différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger en particulier les élus des Français de l'étranger.

Perspective : en lien avec les organisations de parents d'élèves, réalisation d'une FAQ pour accompagner au mieux les familles et répondre à toutes leurs questions.

UN OUTIL D'AUTO POSITIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS COMME BASE D'UNE DEMARCHE QUALITE EN MATIERE D'INCLUSION SCOLAIRE

Le groupe de travail « Qualinclus EFE » a produit puis diffusé un outil d'auto-diagnostic aux établissements, c'est la base d'une démarche qualité en matière d'inclusion scolaire. A titre expérimental, une quarantaine de personnels de direction volontaires ont suivi une formation de sensibilisation à cette démarche, animé par l'INSHEA de Suresnes.

Perspectives : assurer l'accompagnement des équipes de direction de tous les établissements sur la prise en main de l'outil pour un pilotage d'inspiration plus inclusive

[Guide d'auto-évaluation Qualinclus EFE](#)

UN DISPOSITIF POUR UN ACCES PLUS LARGE DES PROFESSIONNELS SPECIALISES DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS

Le groupe de travail sur les conditions d'intervention des professionnels spécialisés dans les établissements mène une réflexion et une prospection sur les opportunités offertes par la téléconsultation pour permettre leur accès aux établissements dans les zones où ils font défaut.

Ces professionnels sont notamment des orthophonistes, orthopédagogues, psychologues cliniciens, ou encore des ergothérapeutes.

UN NOUVEAU TEXTE DE REFERENCE POUR LA SCOLARISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DANS L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER

L'AEFE a travaillé en 2021 avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (DGM), le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DGESCOO, DREIC), la Mission laïque française ainsi que deux divisions des examens et concours académiques, à la rédaction d'une nouvelle circulaire portant sur les modalités de prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans un établissement de l'enseignement français à l'étranger.

Cette circulaire en date du 13 août 2021 élargit le périmètre d'application de la précédente (du 04/08/2017). En effet, celle-ci prévoyait les modalités d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap, et exclusivement français.

La nouvelle circulaire cible tous les élèves à besoins éducatifs particulier en complément des enfants en situation de handicap, en incluant tous les élèves (français et d'autres nationalités).

[Circulaire du 13 août 2021](#)

ELLES ET ILS TEMOIGNENT

L'ÉCOLE INCLUSIVE DANS LE RESEAU

Anne Simon, inspectrice de l'Éducation nationale à l'AEFE, zone Moyen-Orient

Elle revient sur le rôle des inspecteurs et des inspectrices dans le pilotage d'une école inclusive, qui passe notamment par la formation de tous les personnels et l'identification d'une référente ou un référent "école inclusive" dans chaque établissement.

« Chaque famille doit pouvoir inscrire son enfant, sans avoir à le demander timidement : un beau défi relevé par notre réseau de l'enseignement français à l'étranger et par notre société inclusive. »

[Voir la vidéo](#)

Isabelle Verkindre, référente "école inclusive" au lycée français international Georges-Pompidou à Dubaï

Elle partage son retour d'expérience alors qu'elle est engagée depuis 4 ans dans le pôle inclusion de l'établissement :

« Sans une volonté politique et humaine, sans un partenariat multiple - AEFÉ, établissements, services pour l'inclusion, familles, élèves, thérapeutes - il ne peut y avoir de réelle évolution de l'inclusion. »

« Les esprits évoluent, essaient, avancent, parfois même devancent la mise en œuvre en la France. »

[Voir la vidéo](#)

DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET DE LA PANDEMIE

Lycée français Louis-Charles-Damais (Jakarta, Indonésie)

« L'enseignement à distance a joué comme moteur »

[Voir la vidéo](#)

Lycée des Mascareignes (Saint-Pierre, Maurice)

« L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers placé au centre du système représente une valeur ajoutée pour tous. »

[Voir la vidéo](#)

Lycée français international Alphonse-Daudet (Casablanca, Maroc)

« Réinvestir les acquis de l'enseignement à distance en présentiel »

[Voir la vidéo](#)

QUELQUES RESSOURCES

LIVRET D'INFORMATION SUR L'AIDE HUMAINE A DESTINATION DES PARENTS DONT L'ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP

Au sommaire :

- Quel type d'aide humaine apporter ?
- Les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement
- Les missions des accompagnants
- Le soutien financier de l'Agence
- Quelle formation pour les accompagnants à la scolarité des élèves en situation de handicap ?

[Télécharger le livret](#)

FORMATION DE L'INSHEA : PRESENTATION DU DIPLOME UNIVERSITAIRE "ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'ETRANGER" (DU EI-EFE)

Au sommaire :

- Présentation de la formation (public visé, objectifs, organisation, validation)
- Et après ?
- Comment candidater ?
- Programme

[Télécharger la plaquette](#)

À PROPOS DE L'AEFE

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur public, sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui coordonne le réseau des écoles, collèges et lycées français à l'étranger. Ce réseau, « trésor national » selon le Président de la République Emmanuel Macron, est composé de 543 établissements et accueille plus de 375 000 élèves à la rentrée 2021, de la maternelle à la terminale.

Présent dans **138 pays**, ce réseau scolaire unique au monde, par son ampleur, sa densité et son unité, poursuit une **mission de service public** en scolarisant les enfants français à l'étranger (1/3) et une **mission de diplomatie** en accueillant un nombre croissant d'élèves étrangers (2/3), auxquels il garantit l'accès à l'excellence éducative et pédagogique partout dans le monde.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est au cœur de la puissance éducative de la France. Les enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger sont accueillis dès le plus jeune âge dans un cadre bienveillant, interculturel, francophone et plurilingue, et suivent un parcours académique exceptionnel avec une attention portée à leur bien-être et à leurs compétences linguistiques. Les équipes pédagogiques assurent un important travail d'accompagnement et de formation afin de garantir la qualité de l'enseignement dispensé et une meilleure connaissance des besoins de chaque enfant.

Le système éducatif français qui s'applique dans les établissements du réseau est mondialement reconnu pour son excellence, tant par les élèves et parents d'élèves que par les meilleurs établissements d'enseignement supérieur (français et internationaux).

L'AEFE gère directement 67 établissements scolaires (établissements en gestion directe) dans le monde. Par ailleurs, elle anime, dans le cadre d'une procédure de conventionnement et d'affectation de moyens publics, un réseau de 159 établissements privés (établissements conventionnés). Les dispositifs relatifs à la formation continue des personnels, à l'aide à l'orientation des élèves, à l'animation du réseau et au suivi pédagogique que l'AEFE met en place sont également accessibles aux 317 autres établissements où l'Agence n'affecte et ne rémunère pas de personnels, appelés établissements partenaires.

Contact presse AEFÉ

Anne Boulakia
Service des relations extérieures
Conseillère communication et presse
anne.boulakia@diplomatie.gouv.fr
Tel. : 06 07 06 58 95



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Experience
France™

*Découvrir la France

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne, 75014 Paris
1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes